

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Danielle Caron](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ffae2cd8df5940af2d899622>

Date d'obtention : 2022-03-08 21:24:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans les étapes préliminaires:

La première étape: Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime, permet à l'intervenant de rencontrer la victime et d'établir avec lui une relation de confiance et de respect. La jeune victime peut donner sa version des faits, que l'intervenant reçoit avec bienveillance. Cette première rencontre devrait permettre à l'auteur du signalement de se sentir soutenu et non jugé par l'intervenant.

La deuxième étape : Évaluer l'incident, permettra à l'intervenant d'avoir une idée de l'étendue de la situation (ex.: un ou plusieurs jeunes impliqués), le type de document partagé et déjà, à ce niveau, de voir si une intention particulière semble apparaître. Les questions posées à l'auteur du signalement ne doivent pas être teintées de jugement. Le jeune doit être à l'aise.

LA 3e étape: Vérifier l'information, permettra à l'intervenant de valider les informations recueillies lors des deux premières étapes auprès d'éventuels témoins ou jeunes impliqués. Les rencontres sont toujours faites avec un seul jeune à la fois et on n'y répète pas ce qu'on dit les autres, ce qui permet de voir se dessiner le portrait réel de la situation. À cette étape, il importe de nommer aux jeunes (témoins) que ce type de situation peut avoir un impact important sur le jeune (victime) directement impliqué alors il importe de leur rappeler que la confidentialité en rapport avec l'événement est de mise. En complétant cette étape, l'intervenant devrait être capable de mettre en lumière si les actes commis sont malveillants ou non... ce qui aiguillera ses actions futures. Si la malveillance est présente, il faudra tout de suite contacter le service de police.

LA 4e étape: Parler au jeune instigateur, permettra à l'intervenant de connaître la version de ce dernier et de déterminer la raison de son geste. Dans le cas d'un geste malveillant, il faut référer au service de police dans les plus brefs délais. Si le geste est plutôt impulsif, on pourra quand même aviser les services policiers et aussi voir à mettre en application le code de vie de l'école, aviser les parents, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Honnêtement, je crois qu'elles reflètent bien la diversité des situations qui peuvent se produire, sans toutefois en représenter la totalité. J'ai déjà eu à traiter au moins deux exemples qui ressemblaient aux cas présentés et j'aurais bien aimé être outillée avec la méthode Sexto pour y faire face car à la lecture des cas présentés et des façons adéquates d'y réagir, je vois que j'avais commis quelques erreurs. Je savais que je ne devais pas regarder les photos/vidéos et bien que j'avais une idée du déroulement des étapes à suivre et de la posture (sans jugement et bienveillante) à adopter, je ne savais pas «comment» poser les questions sans orienter les réponses. Je savais aussi que je devais agir rapidement mais en prenant connaissance des mises en situation, j'ai pu voir dans quel ordre poser les gestes efficaces pour limiter rapidement la problématique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour avoir vécu ce type de situation à quelques reprises, la première rencontre avec l'auteur du signalement (celui dont l'image a été distribuée) est toujours très importante car l'auteur y est souvent fragile et parfois même souffrant et en tant qu'intervenant, on doit être à l'écoute, accueillant et professionnel à la fois. Sans perdre de vue que ce qu'on veut avoir, c'est l'information réelle, complète et pertinente. Par la suite, il importe de suivre rigoureusement les étapes et d'avoir la même attitude (écoute et accueil) avec tous les autres jeunes impliqués; même avec le jeune instigateur. En tant qu'intervenant scolaire et surtout s'il s'agit d'un acte impulsif, il nous appartient de faire en sorte que l'incident soit porteur d'apprentissages pour les jeunes qui fréquentent nos établissements. Nous aidons à construire les citoyens de demain!